ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LES BOULEVARDS AMBROISE CROIZAT ET PASTEUR.
Arrêté de police N° 68/2026 (ST) du 25 septembre 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par l'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD DOUAI,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur les Boulevards Ambroise Croizat et Pasteur dans le cadre d'inspections et de remplacements de fontes de voirie situées sur les chaussées et trottoirs des Boulevards Ambroise Croizat et Pasteur à Guesnain.

ARRETE

Article 1 *Des travaux d'inspections et de remplacements de fontes de voirie situées sur les chaussées et trottoirs des Boulevards Ambroise Croizat et Pasteur à Guesnain seront réalisés à compter du lundi 28 septembre 2026 et pour une durée de 30 jours.*

Article 2 *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.*

Article 3 *Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie dédiée aux bus BHNS le temps des travaux. Les véhicules de la société de transports de l'arrondissement de Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.*

Article 4 *L'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD DOUAI exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier.de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

Article 5 *L'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD DOUAI dont le siège est situé 380 rue Jean Perrin ZI 59500 Douai*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Fait à GUESNAIN,
Le 25 septembre 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr